

Rénovation de la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle entre en vigueur à la rentrée 2009 dans tous les lycées professionnels.

1 - LES NOUVEAUTÉS

> Une nouvelle organisation des enseignements

Des nouveaux programmes d'enseignement général et de nouveaux horaires de baccalauréat professionnel sont mis en œuvre dès la rentrée 2009.

> Un dispositif d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves

Mesure majeure de la rénovation, **l'accompagnement personnalisé** (2h30 hebdomadaires en moyenne) permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins des élèves.

> Des passerelles entre les différentes voies de formation

Pour les élèves qui le souhaitent ou pour lesquels une bifurcation de parcours s'impose, les passerelles entre les différentes voies de formation ont été multipliées. Ainsi,

- > des élèves de 2^{nde} générale et technologique peuvent rejoindre une 1^{ère} professionnelle,
- > des élèves de 2^{nde} ou 1^{ère} professionnelle peuvent rejoindre une 1^{ère} technologique,
- > des élèves de 2^{nde} professionnelle peuvent également rejoindre une dernière année de CAP et à l'issue du CAP une poursuite d'études en 1^{ère} professionnelle sera possible.

> Un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans

A l'instar des baccalauréats généraux et technologiques, le baccalauréat professionnel se préparera en trois ans à l'issue de la classe de troisième, pour une égale dignité des voies de formation au lycée.



> Objectif zéro élève sans qualification à la sortie du lycée professionnel

Une certification intermédiaire

Un diplôme de niveau V (CAP, BEP) pourra être validé au cours du cursus du baccalauréat professionnel, à la fin de la classe de 1^{ère}.

Une offre renforcée en CAP

Pour les élèves qui souhaitent entrer rapidement dans la vie active et pour ceux qui n'ont pas le profil requis pour suivre avec succès un baccalauréat professionnel, 6 400 places en CAP ont été créées pour les rentrées 2008 et 2009.

> L'autonomie des établissements

Pour la première fois, les établissements pourront exercer pleinement leur autonomie et donner au projet d'établissement un véritable contenu pédagogique portant sur l'organisation horaire, l'accompagnement personnalisé, l'organisation des activités en groupe ou la répartition des périodes de formation en entreprise.

> Une offre de formation professionnelle mieux structurée dans les régions

La rénovation a offert l'opportunité de repenser la carte des formations professionnelles et ainsi de réengager une réflexion territoriale sur la lisibilité et l'adéquation de l'offre aux besoins socio-économiques, aux vœux des élèves et à l'aménagement du territoire.

> L'identité des lycées professionnels affirmée par le label « lycée des métiers »

Le label « lycée des métiers » est un label qualité qui renforce l'identité des établissements professionnels. Le cahier des charges du label exige par exemple :

- > une filière métier bien identifiée,
- > une offre de formation la plus complète possible, du CAP au BTS voire à la licence pro,
- > l'accueil de publics différents sous statut scolaire, apprentissage ou formation continue.

Le lycée labellisé s'engage également à accroître la qualité pédagogique et éducative des établissements par des partenariats avec le monde professionnel, une ouverture européenne, la mise en place d'actions destinées aux enseignants et aux élèves de collège ou encore la mise en place de dispositifs d'aide à l'insertion ou de suivi des publics sortant de formation.

Sur 1 700 établissements dispensant des formations professionnelles, 560 ont maintenant le label « Lycée des métiers ». Plus de cent labellisations sont intervenues au cours de l'année civile 2008. L'objectif de 800 établissements labellisés en 2010 sera largement atteint, voir dépassé.

2 – UNE RÉFORME CONCERTÉE ET MÉTHODIQUE

> Une expérimentation concluante

L'expérimentation conduite pendant l'année scolaire 2008-2009 a permis de montrer que les dispositions nouvelles prévues par la réforme sont bien accueillies.

> Un nouveau cursus qui répond aux attentes des jeunes et des familles

A la rentrée 2008, plus de 65 000 jeunes ont été admis dans le cursus rénové, au lieu des 40 000 prévus, soit plus d'un quart des élèves entrant en LP.

> Une construction partenariale positive

L'année scolaire 2008-2009 a permis de finaliser le cadre nécessaire à la généralisation, sur la base d'une construction partenariale :

- > une consultation régulière des organisations représentatives des personnels de l'Éducation nationale au niveau national et au niveau académique,
- > une consultation des instances nationales : notamment le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), le Comité interprofessionnel consultatif (CIC) et les commissions professionnelles consultatives (CPC),
- > des rencontres avec les différents départements ministériels concernés, les partenaires du monde professionnel et l'Association des régions de France (ARF).

> Un cadre juridique solide

Publication de tous les textes normatifs au Journal officiel du 11 février 2009 et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale :

- > quatre décrets : organisation de la voie professionnelle, bac pro, BEP et CAP,
- > douze arrêtés : huit sont relatifs aux programmes d'enseignement général, les autres concernent les horaires de formation, les champs professionnels en seconde, les voies d'orientation, l'oral de rattrapage,
- > deux circulaires : l'une est relative à la mise en œuvre de la voie professionnelle à la rentrée 2009 et l'autre à l'organisation de l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel (autre nouveauté concourant à l'égalité des différentes voies de formation au lycée).

> Une solide formation et une large information pour accompagner la généralisation

- > séminaires nationaux pour les cadres, chefs d'établissement, inspecteurs,
- > séminaires inter-académiques organisés par l'inspection générale sur la mise en œuvre des nouveaux programmes,

- > mise à jour des sites officiels et mise à disposition en ligne d'outils de communication (diaporama, questions-réponses, textes officiels),
- > information en direction des jeunes et des familles menée par les principaux de collège et les équipes pédagogiques,
- > campagne de presse grand public.

L'institution dans son ensemble est donc organisée pour appliquer la réforme dans tous ses aspects.

**AVEC LA VOIE PROFESSIONNELLE,
ON CONNAÎT SON MÉTIER SUR LE BOUT DES DOIGTS.**



NOUVEAU BAC PRO

**+ direct
+ qualifié
+ pro**

LA NOUVELLE VOIE PROFESSIONNELLE, UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ POUR DEVENIR PRO.

La voie professionnelle évolue pour construire avec vous l'avenir :

- Des diplômes (CAP, BEP, Bac pro) qui répondent aux enjeux professionnels.
- Des passerelles plus souples et un cursus harmonisé avec les autres filières pour faciliter la poursuite des études.
- Des professeurs qualifiés pour un enseignement de qualité en relation avec l'entreprise.

Plus d'informations sur www.education.gouv.fr

ministère
éducation
nationale




Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVEC LA VOIE PROFESSIONNELLE,
ON CONNAÎT SON MÉTIER SUR LE BOUT DES DOIGTS.**



NOUVEAU BAC PRO

**+ direct
+ qualifié
+ pro**

LA NOUVELLE VOIE PROFESSIONNELLE, UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ POUR DEVENIR PRO.

La voie professionnelle évolue pour construire avec vous l'avenir :

- Des diplômes (CAP, BEP, Bac pro) qui répondent aux enjeux professionnels.
- Des passerelles plus souples et un cursus harmonisé avec les autres filières pour faciliter la poursuite des études.
- Des professeurs qualifiés pour un enseignement de qualité en relation avec l'entreprise.



Plus d'informations sur www.education.gouv.fr

